



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 22/09/2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nintendo : L'UFC-Que Choisir dépose sa première plainte pour obsolescence programmée

Dans le cadre de son combat contre l'obsolescence organisée, et après avoir analysé les manettes Switch dans le cadre d'un test laboratoire, l'UFC-Que Choisir porte plainte auprès du Procureur de la République, ce jour, contre Nintendo pour obsolescence programmée.

Après la dénonciation par l'UFC-Que Choisir des dysfonctionnements affectant les manettes Switch en novembre dernier, plus de 5000 consommateurs se sont manifestés auprès de notre association, en seulement 48h, pour dénoncer la même panne récurrente du « Joy-Con Drift » touchant leurs manettes de la console Nintendo Switch : la manette subit des mouvements fantômes inopinés, qui empêchent les consommateurs d'utiliser correctement leur console de jeux.

Des témoignages persistants malgré les engagements de Nintendo

En janvier 2020, suite à l'intervention de notre association, le PDG de Nintendo France s'est engagé à réparer les manettes sans difficultés, même hors garantie. Pourtant, les signalements ont continué d'affluer auprès de l'association. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 65 % des consommateurs victimes ont constaté cette panne moins d'un an après l'achat des manettes. Elle apparaît quel que soit le profil ou l'âge du joueur, même en jouant moins de 5h par semaine. 25 % des consommateurs ont même vu la panne survenir dans les 6 mois après l'achat, malgré la faible utilisation de la console.

Une expertise en laboratoire nécessaire

Devant l'ampleur des plaintes, l'UFC-Que Choisir a fait diligenter une expertise sur plusieurs manettes défectueuses, plus ou moins récentes, afin d'analyser l'origine de cette panne. Les experts ont relevé que des modifications ont été réalisées par Nintendo dans la conception de ses manettes, il y a quelques mois, mais pas sur le problème à l'origine des pannes. Alors que Nintendo était informée de ce dysfonctionnement, le géant nippon a choisi de ne pas intervenir sur les composants sujets à cette panne. En effet, dans l'ensemble des échantillons analysés, les experts sont unanimes. Deux causes sont (plus que vraisemblablement) à l'origine de la panne :

- une usure prématurée des circuits imprimés ;
- un défaut d'étanchéité qui entraîne une quantité inquiétante de débris et poussières au sein du joystick, dont l'origine paraît être à la fois interne et externe.

L'inertie de Nintendo face à ce dysfonctionnement

Les excuses du PDG de Nintendo, prononcées en juillet dernier, ne trouvent donc pas de traductions concrètes. La société continue de vendre des manettes qui ont vocation à tomber en panne avant la fin de la première année d'utilisation, en connaissance de cause. La nature de la panne, sa fréquence d'apparition auprès des joueurs, la durée de vie limitée de ces produits, et l'inertie de Nintendo pourtant informée du dysfonctionnement... sont autant de caractéristiques qui indiquent que Nintendo s'adonne à des pratiques d'obsolescence programmée. Echanger ou réparer des produits, qui ont une probabilité non négligeable de tomber à nouveau en panne sous un an, ne peut être qu'un remède provisoire. Le dysfonctionnement étant connu depuis 3 ans, il est indispensable que le géant nippon suive désormais un scénario curatif plutôt que correctif.



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 22/09/2020

Alors que Nintendo fête le 35^{ème} anniversaire de son personnage mythique « Mario », il est important de rappeler que l'expertise acquise au cours de ces années doit être mise au service des consommateurs. Il serait ironique de constater que le père du célèbre plombier ne parvienne pas à colmater un problème d'étanchéité de ses manettes...

Déterminée à ce que Nintendo revoie la fabrication de ses manettes pour éviter l'apparition quasi systématique de cette panne, l'UFC-Que Choisir porte donc plainte ce jour auprès du Procureur de la République de Nanterre.

Dans cette attente, l'UFC-Que Choisir invite les consommateurs à contacter le service après-vente de Nintendo pour obtenir la réparation gratuite de leur manette défectueuse. Un guide, étape par étape, est disponible sur [notre site quechoisir.org](http://notre.site.quechoisir.org). L'UFC-Que Choisir met à disposition des consommateurs [un formulaire permettant de signaler un refus de prise en charge gratuite de la réparation des manettes](#).

Plus largement, pour aider l'UFC-Que Choisir dans sa lutte contre l'obsolescence organisée, notre association appelle les consommateurs à signaler leurs appareils devenus trop vite usés via [son « observatoire des pannes »](#).